

FO signe l'accord triennal « Intéressement et Abondements »

FO a consulté l'ensemble de ses structures syndicales à la suite de la négociation sur un projet d'accord d'intéressement triennal 2024-2026 et des abondements correspondants pour décider de la signature ou non de l'accord proposé.

Une large majorité s'est prononcée pour la signature de l'accord triennal « intéressement ». Les raisons principales de ces signatures FO sont les suivantes :



Un IMAX moyen à **3 100 €**



La revalorisation automatique de l'IMAX de + 2 % en 2025 et en 2026 comme base de départ des futures négociations



Un **plancher à 35 000 €** (au lieu de 30 000 €) ce qui bénéficiera à deux fois plus de salariés ce qui était une revendication spécifique de **FO**

Le résultat de la consultation interne concernant les modalités d'abondement a été plus serré sur :

- L'avenant N°25 au règlement du Plan d'Epargne Groupe
- L'avenant N°6 au règlement du PERCO

Ces derniers résultats ont abouti à la signature de ces deux accords mais force est de constater que **cela sera probablement la dernière fois**. En effet depuis des années nous avons tous constaté qu'aussi bien les modalités que **les montants des abondements sont faméliques**. FO s'autorisera dans un futur proche à probablement donner un avertissement à la Direction si elle ne revoit pas sa copie.

FO espère que grâce à sa signature de ces accords (indispensable à leurs validité) les salariés pourront profiter des fruits de leur engagement sans faille au quotidien et des futurs bons résultats de leur entreprise.

